



Cercle du Silence du 17 avril 2025

Fin de la trêve hivernale : un drame !

Le nombre d'expulsions locatives explode ! La trêve locative a pris fin le lundi 31 mars, laissant derrière elle de nombreuses familles à la rue. La Fondation pour le logement des défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), s'alarme d'un niveau dramatique jamais atteint.

24 000 procès-verbaux d'expulsion de ménages ont été délivrés en 2024. Ce chiffre est très inquiétant car, si on le compare aux 19 000 expulsions enregistrées en 2023 et aux 16 000 en 2022, cela représente une augmentation jamais connue, **un doublement en dix ans**.

Que deviennent les personnes expulsées ?

- Un tiers des ménages expulsés restent durablement sans solution (*article du journal La Croix, 31 mars*)

- 79 % des ménages expulsés n'ont pas de solution de relogement immédiate, selon une étude de la Fondation pour le logement des défavorisés, menée en 2022 sur 66 familles expulsées.

- Parmi les solutions palliatives, 50 % des personnes ont été hébergées au moins une

fois chez un tiers, 25 % sont passées par un hôtel pris en charge par l'État, 18 % dans un hébergement privé précaire, 13 % en centre d'hébergement d'urgence, 10 % par la rue. 9 % ont vécu une situation d'errance, 9 % ont payé un hôtel ou Airbnb, et 6 % sont passées par l'hôpital.

- 32 % des ménages n'ont toujours pas retrouvé de logement un à trois ans plus tard et vivent encore à l'hôtel, chez un tiers, dans d'autres formes de non-logement.

La situation est encore plus dramatique pour les personnes migrantes, avec ou sans titre de séjour !

Demandeurs d'asile: Le dispositif national d'accueil dédié aux demandeurs reste très en-deçà des besoins d'hébergement : il n'héberge que 43% des personnes dont la demande d'asile est en cours.

Mineurs isolés : La protection des mineurs se fonde sur celle de l'enfance en danger. Le simple fait d'être isolé, sans représentant légal

sur le territoire, place l'enfant en situation de danger. Si les textes existants prévoient une protection de ces jeunes, la réalité est toute autre : les "Mineurs Isolés Etrangers" (MIE) sont exclus du système de la protection de l'enfance. Le mineur est rarement mis à l'abri le temps de l'évaluation de sa situation et vit à la rue, sans aucun accompagnement.

A Marseille, pour la première fois un collectif de jeunes migrants auto-géré s'est créé en 2024. Ce collectif phocéen s'appelle "Binkadi", traduit par "paix dans l'unité" en bambara. Ils sont 50 à en faire partie, des jeunes âgés de 15 à 17 ans, arrivés en France sans repère. L'objectif pour eux est de lutter ensemble pour leurs droits. **"On reste toujours unis, puisque c'est dans l'union qu'on gagne"**, confie Ismaël, un des délégués du collectif, sourire amer.

Une femme seule avec 2 enfants de 3 et 4 ans se retrouve à la rue après un passage de quelques jours à la Draille (lieu d'accueil provisoire pour famille). Mise à la porte par son mari, elle a dormi dehors plusieurs nuits. Depuis un mois elle a appelé le 115 (plate forme téléphonique d'urgence pour l'hébergement) sans résultat. Les enfants sont scolarisés. Interventions de partenaires. Le Réseau Hospitalité contacte un avocat qui dépose un référé liberté hébergement. **Le juge du tribunal administratif révèle l'insuffisance des capacités d'accueil que l'Etat propose. Inutile de préciser les conséquences désastreuses sur la santé psychique de la famille.** La Préfecture en lien avec le SIAO propose enfin une place dans un centre d'hébergement à Vitrolles.

**Prochain Cercle de Silence
le 15 mai de 18h à 18h 30
Cours St Louis**

REJOIGNEZ-NOUS !

*Maintenant et chaque 3^{ème} jeudi du mois
de 18h à 18h30 à l'angle Cours St Louis/Canebière*

FORMONS LE CERCLE DE SILENCE !

Pourquoi un Cercle ? Pourquoi en Silence ?

En union avec les autres cercles de silence, ce cercle nous unit dans le **refus d'une politique d'exclusion et d'enfermement** des personnes sans titre de séjour.

Notre silence est à la fois :

- ✓ **un soutien** à ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne,
- ✓ **un engagement** à éveiller et réveiller nos consciences sur les mesures indignes prises à l'égard des migrants, mesures qui transforment la France en forteresse, en opposition au principe républicain de **Fraternité**.

Notre action citoyenne est soutenue par : Coup de Pouce aux Migrants, Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, la Pastorale des Migrants, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Réseau Hospitalité, le Pacte Civique, l'Eglise Protestante Unie, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) et tous ceux qui se joignent à nous.

Lien Cercle de Silence Wikipédia <https://w.wiki/9U8C>